



**Les Éleveurs de porcs
de la Mauricie**

Mercredi, 10 avril 2019 dès 10 h
(Accueil dès 9 h 45)

Le Rieur sanglier

Dîner gratuit!

Inscription obligatoire
Voir les détails dans
l'avis de convocation.

*Les administrateurs des Éleveurs de porcs de la Mauricie
vous invitent à participer à la prochaine assemblée générale de votre organisation!*



**LES DOSSIERS
RÉGIONAUX ET
PROVINCIAUX**

Un état des dossiers
en cours avec vos
représentants de la
Mauricie et du Québec.



**CONFÉRENCE DE
M. LUC VEILLEUX**

Présentation de ses
projets de mise à normes
des bâtiments pour le
bien-être animal.



**Viens chercher
ton bock!**

Des surprises
pour tous!



Trois-Rivières, le 25 mars 2019

À tous les membres des Éleveurs de porcs de la Mauricie

OBJET : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES (AGA) DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA MAURICIE ET DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs de la Mauricie et à l'assemblée du groupe au Plan conjoint. Ces deux rencontres se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

MERCREDI, 10 AVRIL 2019 DÈS 10 H (INSCRIPTION À PARTIR DE 9 H 45)
LE RIEUR SANGLIER (671, chemin de la Grande Rivière Nord, Yamachiche)

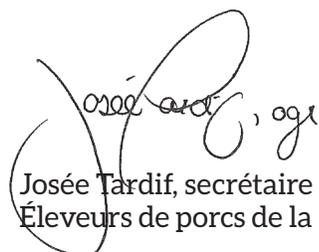
Un repas vous sera offert pour le dîner.
Réservez votre place auprès de Marilyn Grimard au 819 378-4033, poste 245

Après le dîner, M. Luc Veilleux, éleveur de porcs et propriétaire de la ferme porcine L.V. de Sainte-Marie-de-Beauce, sera des nôtres afin de vous présenter ses projets de mise à normes de ses bâtiments pour le bien-être animal. Une conférence à ne pas manquer!

Nous traiterons également des dossiers régionaux de votre syndicat.

Les représentants des Éleveurs de porcs du Québec seront également sur place pour discuter avec vous des sujets suivants : sécurité du revenu et ASRA; appui à l'investissement; mise en marché des porcs; santé; SGRM; environnement; commerce international.

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces rencontres, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.



Josée Tardif, secrétaire
Éleveurs de porcs de la Mauricie

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2019

10 H - DÉBUT DES AFFAIRES DÉLIBÉRANTES

- 
1. Ouverture des assemblées et désignation du président d'assemblée;
 2. Adoption de l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle et du groupe au plan conjoint;
 3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
 4. Adoption des procédures d'assemblée;
 5. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'AGA du 16 avril 2018 et de l'assemblée du groupe des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec du 16 avril 2018;
 6. Lecture et adoption du rapport des activités 2018;
 7. Lecture et adoption du rapport financier 2018;
 8. Nomination d'un responsable des états financiers 2019;

11 H - SUITE DES AFFAIRES DÉLIBÉRANTES

- 
9. Mot du président, M. Benoît Magny;
 10. Élection des administrateurs;
 - 10.1 Ouverture de la période d'élections, désignation d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs d'élections
 - 10.2 Élection des administrateurs des Éleveurs de porcs de la Mauricie
 - 10.3 Élection des représentants des comités de mise en marché
 - 10.4 Clôture de la période d'élections
 11. Nomination des délégués aux assemblées des Éleveurs de porcs du Québec et celles du Plan conjoint des producteurs de porcs;
 12. Nomination des délégués-substituts aux assemblées des Éleveurs de porcs du Québec et celles du Plan conjoint des producteurs de porcs;

11 H 30 - SUITE DES AFFAIRES DÉLIBÉRANTES

13. Mot du représentant de la Fédération de l'UPA de la Mauricie;
14. Résolutions;

12 H - DÎNER GRATUIT!

13 H 30 - CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS

- 
15. Conférence de M. Luc Veilleux, propriétaire de la ferme porcine L.V.
 16. Présentations des représentants des Éleveurs de porcs du Québec;
 17. Questions et échanges;

15 H 30 - MOT DE LA FIN

18. Levée de la réunion.

Droit de vote

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée du syndicat sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au syndicat et que leur fondé de pouvoir est en règle. N'hésitez pas à contacter Mme Carol-Ann Côté à la Fédération de l'UPA de la Mauricie pour faire les changements appropriés au 819 378-4033, poste 244.